

Point RH : dehors les CDD !?!

Sauf « *cas exceptionnels* » il y aura « *très peu de titularisations* » d'ici fin 2024, selon les mots de notre Directeur des ressources humaines (jetables).

Le plafond d'emploi CDI serait atteint en Ile-de-France, voir même excédentaire d'une trentaine de postes sur la région, avec une exception : le 93 reste en sous-effectif. Et il le restera, sauf mutation de CDI vers ce département.

Ce sont près de 350 CDD, selon la direction, qui verront leur contrat arriver à terme d'ici la fin de l'année.

Peu importe le profil : CDD indemnisation qui ont validé leurs 40 DAL, contrats pro qui auront donné satisfaction à la fin de leur année, collègues à qui leur ELD a mis un avis favorable pour la vague de mobilité : nous serions trop nombreuses et nombreux. Tout le monde dehors ! Nul doute que ce quasi plan social pèsera lourd sur le quotidien de celles et ceux qui resteront.

La direction promet un « *plan accompagnement vers la sortie* » pour les collègues débarqués : mail avec les informations essentielles à retenir, « *promotions de profil* » vers les « *partenaires* » du Réseau pour l'emploi (Cap emploi et les Missions locales ont été cités : on ne savait pas qu'ils recrutaient autant ! Et pourquoi pas chez les prestataires qui s'accaparent de plus en plus nos missions ???) La Direction évoque aussi un possible rappel pour CDisation en 2025 : collègues CDD, mangez des cailloux et patientez dans l'espoir du coup de fil miraculeux !

Alors que 2025 est annoncée comme l'année de la généralisation des expérimentations, de l'inscription obligatoires des bénéficiaires du RSA, on subit une saignée dans nos effectifs !

Comment ne pas mettre en parallèle avec l'externalisation toujours plus importante de nos activités ?

D'après le budget voté au Conseil d'administration de France Travail le 29 février dernier, la somme attribuée en 2024 aux prestataires privés pour réaliser nos missions se chiffre à 951 millions d'euros. Cela représente le quart de la somme dévolue au personnel votée pour 2024 à ce même CA ! Donc des embauches possibles d'une dizaine de milliers d'agent.es supplémentaires. Nous revendiquons que tout cet argent revienne au service public !

Nous refusons d'accepter ce plan social déguisé.

La CGT lance dès à présent un Collectif des précaires de France Travail qui aura vocation à rassembler l'ensemble des CDD en lutte pour leur titularisation.

Si vous souhaitez rejoindre ce Collectif, écrivez-nous !

En bref

Articles L.1242-1 et 2

Le Code du Travail encadre scrupuleusement le recours au CDD : « *Un contrat de travail à durée déterminée, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise* ».

La CCN de notre établissement précise par ailleurs dans son article 8 qu'un CDD ne peut être conclu que dans le cadre d'un **remplacement temporaire**, d'un **accroissement temporaire** d'activités ou d'un **contrat aidé**.

En 2023, 811 de nos collègues en CDD ont été CDIsés-es. La Direction utiliserait-elle le CDD comme période d'essai (déguisée) ?

Priorité d'embauche

La CCN (encore et toujours) indique que « *tout agent sous CDD détenant une ancienneté continue égale ou supérieure à 6 mois bénéficie d'une priorité d'embauche* ».

Pour celles et ceux qui ne seraient plus en poste, il est possible – sous réserve d'en faire **expressément** la demande – d'être informé-es de toute vacance de poste. Mail à envoyer à *IDF RH vague de mobilité (rhvaguemobilite.75980@francetravail.fr)



Campagne de télétravail : la consécration !

La direction nous a présenté un bilan de la campagne télétravail/travail de proximité 2023-2024, pas peu fière d'annoncer des chiffres pour le moins flatteurs ! Sur les 6944 demandes effectuées (6913 pour le télétravail et 31 pour le travail de proximité), 6715 ont été acceptées, soit 96,7% !

Mais que cachent ces chiffres d'apparence si parfaite ?

Derrière un « *taux d'acceptation* » spectaculaire, la Direction omet pourtant de préciser la triste réalité qui se cache derrière ce chiffre :

- des accords partiels (qui sont en réalité des refus partiels)
- des pressions / chantages des ELD en début de campagne même si la Direction assure qu'il n'y « *pas de censure en amont* »
- des jours de télétravail carrément imposés par les ELD

229 refus, « c'est assez mineur »

43,4% des refus ont été prononcés pour « *incompatibilité avec les nécessités de service* ». Outre « l'absence d'autonomie » souvent évoquée par la ligne managériale, c'est surtout WEPLAN qui s'est exprimé : « *il faut plus de monde dans les agences* » !

Et vu le contexte, il est bien plus facile de refuser du télétravail plutôt que de CDIser nos collègues précaires, recruter et renforcer nos effectifs.

Le recours : pour quel résultat ?

Outre une procédure de recours totalement obsolète dans l'intranet, 83 agent.es (65 de droit privé et 18 de droit public) ont tout de même réussi à formuler leur opposition. Bilan : « *une majorité [de ces recours] a été refusée* ». Ce qui démontre bien, selon la Direction, le bien fondé des décisions initiales...

RDV le 24 septembre à la Bourse du Travail !

Assemblée Générale de rentrée à l'appel de l'intersyndicale régionale ASPE – CFDT – CGT – FO – FSU et SUD !

Parce que l'inflation a gagné sur nos salaires et traitements, parce que la Direction ne conçoit toujours aucune augmentation, parce que nous en faisons toujours plus pour toujours moins, **venez en échanger et préparer avec nous la rentrée 2024 !**

Pour y participer, rapprochez-vous de nous !

Contactez-nous sur syndicat.cgt-idf@francetravail.fr

Flex office, toute !

Le projet de déménagement de la DR à Montreuil est largement couvert par la profusion d'outils mis en place par la Direction : réunions en distanciel ou en présentiel, « *conférence interactive* », « *conversation virtuelle* », mails d'information, newsletter, échanges en ligne, équipe projet/ambassadeurs, flash-infos, sondages (sur la couleur du mobilier par exemple !), etc. La multiplication des supports d'informations ou de communication ne change cependant rien sur le fond.

Une fois que chaque agent.e aura calculé son temps de transport additionnel pour arriver à Montreuil, que va-t-il ou elle trouver sur place ? C'est ici que la situation se corse depuis la diffusion des plans et des conditions ou organisation du travail qui s'y rattachent.

En effet, il ne s'agit pas d'un « simple » déménagement. Le projet vise surtout à remettre en cause l'organisation existante (avec ses forces et ses faiblesses) : exit la possibilité d'avoir un bureau attitré, exit la prise en compte des éléments à caractère professionnel telles que la confidentialité, le calme nécessaire ou encore les besoins particuliers que requièrent certains emplois...

La diversité des problèmes (non pris en compte) a donc amené une majorité d'élus.es à voter lors du CSE du 11 juillet le recours à un cabinet d'expertise, à savoir une enquête réalisée par un cabinet extérieur en charge d'analyser la situation, d'identifier d'éventuels risques professionnels et de proposer des améliorations visant la prévention des risques pour la santé des agent.es.

La Direction a d'ores et déjà refusé tout entretien (individuel ou collectif) du cabinet retenu avec les collègues de la DR. Ce dernier devra donc travailler sur des plans sans même pouvoir appréhender ce qu'est la DR de France Travail IDF : une diversité de métiers, d'organisations idoines, dans un contexte de jeu de chaises musicales des personnes, des services et des directions récurrent. Comment dans ces conditions apprécier toutes les conséquences d'un « Flex office » qui sera imposé à Montreuil ?

Parce qu'il nous paraît essentiel que chacune et chacun puisse s'exprimer, **deux HMI vont être prochainement proposées aux agent.es de la DR**. La dégradation à venir des conditions de travail ne doit pas être une fatalité. S'il ne sera pas possible d'empêcher ce déménagement, tout reste à gagner sur l'organisation du travail !

Vote pour l'expertise :

30 POUR : CGT – CFDT – CGC – ASPE – CFTC – FSU – FO

2 Abstention : FO

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

Suivez-nous sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/POLEEMPLOICGTIDF/>

Sur X : <https://twitter.com/cgtpeidf>

Sur Youtube : <https://www.youtube.com/@cgtpoleemploiidf>

Et maintenant sur Instagram ! <https://www.instagram.com/cgtpeidf/>

